

Règlement jeu concours « Love VW »

Règlement du jeu concours Stand Volkswagen Group France – Mondial de l'Auto 2024

Pour le challenge «Love VW» disponible sur la plateforme <https://www.love-vw.fr> (inscription et participation).

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU-CONCOURS

Volkswagen Group France est une société de droit français dont le siège social est situé 11 avenue de Boursonne 02600 Villers-Cotterets, enregistrée au RCS de Soissons sous le numéro d'entreprise Soissons B 832 277 370, organise un jeu-concours intitulé «Love VW» sans obligation d'achat dont les gagnants seront désignés par tirage au sort ensuivant les conditions définies ci-après. **Le jeu-concours se déroulera du lundi 14 octobre 2024 au dimanche 20 octobre 2024.**

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS

2.1. Le jeu-concours est gratuit et exclusivement réservé aux personnes résidant en France s'étant inscrit au préalable sur la plateforme <https://www.love-vw.fr> à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du jeu-concours.

2.2. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement.

2.3. Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne. La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il sera attribué un prix unique.

2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

2.5 En participant au Concours, les participants :

Cèdent à Volkswagen Group France, à titre gratuit, les droits à l'image ou représentations visuelles captées ou enregistrées (sous forme électronique ou autre, fixes ou animées etc.) dans le cadre de la participation au présent Concours afin que l'Organisateur puisse diffuser les photos ou vidéos récoltés sur tous sites internet, réseaux sociaux et autres supports digitaux de l'Organisateur et de toute société appartenant au groupe de l'Organisateur. Cette cession est accordée pour une durée de deux (2) ans et pour le monde entier.

ARTICLE 3 – PRINCIPE DE JEU-CONCOURS/MODALITÉS DE PARTICIPATION MECANIQUE

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plateforme <https://www.love-vw.fr>

du lundi 14 octobre 2024 au dimanche 20 octobre 2024 comme indiquées dans l'article 1.

Pour participer au concours, le visiteur doit s'inscrire sur la plateforme puis se prendre en photo avec sa Volkswagen préférée et publier la photo sur ses réseaux sociaux en mentionnant les hashtags #volkswagen #mondialauto2024.

Toutes photos incluant d'autres personnes que le participant sera, pour des questions liées à la cession des droits à l'image, automatiquement exclues. A la fin du concours, un gagnant sera tiré au sort parmi les profils ayant posté une ou plusieurs photos sur leur réseau social.

Chaque participant doit confirmer son e-mail et son profil social en cliquant sur le lien reçu dans l'email de confirmation afin de valider définitivement sa participation.

Chaque participant doit répondre aux conditions du jeu s'il veut avoir une chance de remporter le lot mis en Jeu.

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

L'Organisateur désignera par tirage au sort 1 gagnant, parmi l'ensemble des personnes s'étant inscrites. Tirage au sort sera **effectué le lundi 21 octobre à 14H**. Afin de garantir un tirage au sort qui respecte les chances de chacun nous procéderons à un tirage au sort grâce à l'application web plouf-plouf.fr.

2 suppléants seront tirés au sort en plus du grand gagnant le même jour.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

1 lot unique sera à gagner pour le jeu concours « Love VW»

Le gagnant se verra proposer :

- 1 week-end dans un hôtel 4 étoiles avec un véhicule Volkswagen de leur choix.

Lot d'une valeur estimée de 2100€ pour le week-end et lot d'une valeur estimée entre 500€ et 1000€ pour le prêt du véhicule sur 2 jours (valeur ajustable en fonction du véhicule choisi).

ARTICLE 6 – REMISE DES DOTATIONS ET MODALITÉS D'UTILISATION DES DOTATIONS

L'Organisateur du jeu-concours contactera uniquement sur sa boîte mail le gagnant tiré au sort et l'informerá des modalités à suivre pour accéder à leur dotation. Aucun courrier ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seuls le gagnant sera contacté.

Le gagnant devra répondre dans un délai de 30 jours suivant l'envoi de ce courrier électronique et fournir ses coordonnées complètes. Sans réponse de la part du gagnant dans les 30 jours suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit. Dans cette hypothèse, le lot sera attribué au premier suppléant désigné lors du tirage au sort de la session concernée. Pour le cas où il ne répondrait pas dans les mêmes délais que ceux imposés au gagnant, le lot sera attribué au 2^{ème} suppléant. Sans réponse de ce dernier dans les délais, le lot ne pourra pas être attribué.

Le gagnant (ou, le cas échéant, les suppléants) devra se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, le lot ne lui sera pas attribué et aux suppléants. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et l'acquisition du lot par l'Organisateur. La dotation est à utiliser pendant la période indiquée selon les modalités et conditions communiquées ultérieurement au gagnant. En outre, en cas d'impossibilité pour l'Organisateur de délivrer au gagnant la dotation remportée, et ce, quelle qu'en soit la cause, l'Organisateur se réserve le droit d'y substituer une dotation de valeur équivalente, ce que tout participant consent.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement. L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours. Par ailleurs, l'Organisateur du jeu concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le Site et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon

déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ ou utilisateur. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 8 – DÉPÔT DU REGLEMENT

Le règlement est, à titre gratuit et en intégralité, mis à disposition des Participants sur la plateforme. Il pourra être, à titre gratuit, adressé par e-mail sur simple demande. Une copie peut être obtenue gratuitement auprès de la Société Organisatrice sur simple demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessous ou directement accessible sur <https://www.love-vw.fr>

VOLKSWAGEN GROUP FRANCE dont le siège social est situé 11 avenue de Boursonne 02600 Villers-Cotterets, enregistrée au RCS de Soissons sous le numéro d'entreprise Soissons B 832 277 370, il ne sera répondu à aucune autre demande orale concernant le Jeu.

Le règlement est déposé à l'étude FRADIN TRONEL SASSARD et associés, Commissaires de Justice à Lyon.

ARTICLE 9. LA LOI APPLICABLE

Le Règlement est exclusivement régi par la loi française notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du Jeu ou qui serait directement ou indirectement lié au Jeu, ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. Pour tout litige entre le(s) Participant(s) et la Société Organisatrice, les règles de compétence légale s'appliqueront.

Le Jeu, le Règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.

ARTICLE 10 – LES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de chaque Jeu-concours sont les noms, prénoms, catégories professionnels, revenus du foyer, pays, emails des participants et des Gagnants (ci-après les « Données à caractère personnel »). Les Données à caractère personnel ainsi collectées font l'objet d'un traitement de la part de la Société Organisatrice, afin de permettre la désignation des Gagnants et des suppléants et l'envoi des Lots.

Le responsable du traitement des Données à caractère personnel VOLKSWAGEN GROUP FRANCE dont le siège social est situé 11 avenue de Boursonne 02600 Villers-Cotterets, enregistrée au RCS de Soissons sous le numéro d'entreprise Soissons B 832 277 370, (Si après « responsable du traitement »)

Le Responsable du Traitement s'engage à collecter et traiter les Données à caractère personnel conformément à la réglementation en vigueur, à savoir :

- La loi dite « Informatiques et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée

- La loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et son décret d'application n°2018-687 du 1er août 2018,

- Règlement (UE) 2016/79 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Les Données à caractère personnel sont transmises à l'entreprise WMH PROJECT (ci-après les « Destinataires des Données ») pour le compte de VOLKSWAGEN GROUP FRANCE (ci-après le « Propriétaire des Données »).

Les Données à caractère personnel seront conservées par les Destinataires pour la durée nécessaire à la réalisation du Jeu-concours soit pour une durée de 3 mois.

Les Données à caractère personnel seront conservées par le Propriétaire des Données pendant 2 ans dans le cadre de leurs actions de communications/marketing.

Le Participant dispose des droits suivants, qu'il peut librement exercer auprès du

Responsable du traitement :

- Le droit d'accès, de rectification et/ou d'effacement de ses Données à caractère personnel,
- Le droit de limiter le traitement de ses Données à caractère personnel,
- Le droit de s'opposer au traitement de ses Données à caractère personnel,
- Le droit à la portabilité de ses Données à caractère personnel,
- Le droit de retirer son consentement au traitement de ses Données à caractère personnel, et ce, à tout moment.

Afin d'exercer ses droits, vous pouvez joindre notre service de protection des données, y compris le délégué à la protection des données, à l'adresse suivante :

Courriel : donneespersonnelles@volkswagengroup.fr

Ou par écrit : VOLKSWAGEN Group France, Relations client – 11 avenue de Boursonne, BP 62, 02601 Villers Cotterêts Cedex, France.

Le Participant dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. En France, l'autorité de contrôle compétente est la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715- 75334 PARIS CEDEX 07.